



SAXON (MONOGRAPHIE)

I. — *Préhistoire.*

L’ARCHÉOLOGUE qui, spéculant sur le nom latin de Saxon, s’imaginerait que son sol cache des trésors, serait déçu. Toutefois, quelques découvertes ne manquent pas d’intérêt, bien qu’elles ne puissent rivaliser avec celles des localités voisines, Riddes, Leytron, Isérables, Conthey, Fully et surtout Martigny¹.

C’est d’abord la mise au jour, vers 1890, dans le talus de la crête qui sépare les Condemines des Mazines, au levant de Saxon, d’une série de sept tombeaux à encadrement de dalles ; d’après mes renseignements, aucun objet n’accompagnait les squelettes. Ces tombeaux, si nous procédons par analogie à de semblables découverts-

¹ L’auteur de ces lignes a vu aux Ayoux (point culminant du col du Len, où s’étend un pâturage ombragé de magnifiques mélèzes) des blocs portant des sculptures et inscriptions préhistoriques (pierres à écuelles) dont l’un au moins, le plus remarquable, a dû servir d’autel dans les sacrifices druidiques et qui mériteraient un examen. Cette région, intéressante à tous égards, a malheureusement échappé aux investigations de M. B. Reber ; M. H. Correvon lui consacre quelques pages de son volume *Par Monts et par Vaux* (1904).

tes en 1866 dans le vignoble de Plat-Choëx à Vollèges², dateraient de l'âge du bronze³.

En défonçant des vignes à peu de distance de là, on en avait découvert un autre qui présentait, paraît-il, cette particularité de renfermer deux corps attachés ensemble par une chaîne. Quel drame criminel ou passionnel se cache là-dessous ? Il est regrettable que ces sépultures, nivelées et mises en morceaux par la pioche des paysans, n'aient pas été examinées par un spécialiste.

Le musée universitaire de Genève possède, provenant de Saxon, mais sans précision du parchet, un anneau et une agrafe de bronze, portant la caractéristique décoration en cercles, dite décoration valaisanne, qui les fixe à l'âge de pierre.

A l'âge de pierre également semble remonter un vase en terre cuite (urne funéraire), qui était enfoui à deux mètres environ de profondeur au Pré des Champs, et qui prouve que non seulement la vallée était relativement habitée à cette lointaine époque (2-3000 ans avant Jésus-Christ), mais aussi les coteaux.

Puis un voile recouvre, en ce qui concerne Saxon, l'intervalle immense compris entre la période préhistorique et les temps modernes. Signalons toutefois la trouvaille d'un bracelet en bronze de l'époque mérovinienne (VI^e-VII^e siècle)⁴.

II. — *Le nom et le peuplement.*

Le nom de Saxon apparaît pour la première fois⁵ dans les documents en 1152 et sous son orthographe

² *Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthums Kunde*, 1867. — Heierli et Oechslî: *Urgeschichte des Wallis*, 1896.

³ Les tombeaux de pierre à compartiments sont caractéristiques des débuts de l'âge du bronze : ils sont nombreux à Lens, Ayent, Savièze et Conthey.

⁴ M. Besson : *Antiquités du Valais*.

⁵ S'il n'apparaît pas avant, cela tient à l'une de ces trois causes : ou que les documents ont disparu, ou que l'agglomération était insignifiante, ou encore, ce qui est plus probable, rattachée à un centre plus important (Bagnes ou Etier).

actuelle. On trouve successivement les formes suivantes : Sessun (1195), Sassum (fin du XII^e siècle), Sassun (1210), Sayssuns (1219), Sasses (1224), Sasson (1227), Saxona (1250), Sayson (1263), Sasson (1267), Sassons (1294, 1315, 1325, 1441), Sassens (1289), Saxons (1352), Saxo (1571), puis Saxon et Sasson indifféremment jusqu'au commencement du XIX^e siècle. Le chroniqueur Stumpf (1554) dit que le nom de Sasso, Saxo se prononçait en langue populaire Schaschon, qui est restée la forme patoise, et dans la *Gallia Christiania* (1770) on lit : « Arx nobilium de Sasson vel Saxon sita erat in pago *Schaschon* seu *Sasson* in præfectura Agaunensi Sancti Mauritii. »

La signification de ce nom ne prête à aucune équivoque, c'est le *saxum* latin : rocher, allusion soit aux parois de rochers nombreuses dans la contrée, soit à la Pierre-à-Voir qui la domine⁶.

Quant au nom de Gottfrey, il est manifestement german et révèle la présence en ce lieu d'un Gottfried ou Gothefredus quelconque.

Certains auteurs anciens attribuent le nom et l'origine de Saxon à des réfugiés de la Saxe qui, sous le règne de Witikind, célèbre par sa résistance à Charlemagne, auraient préféré à la soumission ou au châtiement, une fuite en pays lointain. Je découvre une allusion à cette hypothèse dans le *Dialogus de Suitensium ortu, nomine*, etc. de Félix Malleolus ou Haemmerlin, chanoine de Zurich vers 1434 :

« On lit dans l'histoire de Charlemagne que vers 806 et la 37^e de son règne, Charles ayant pénétré en Saxe (à la suite de la révolte de Witikind) déporta au-delà des monts et des Alpes, dans les parties les plus sauvages, environ 10,000 Saxons avec leurs femmes et leurs enfants... Une partie fut dirigée vers la Hongrie, une partie dans la vallée d'Uri, une partie sur le versant sud du mont St-Bernard, une partie *dans le comté de Valais, diocèse de Sion...* »

⁶ Agaunum, nom primitif de St-Maurice, a exactement le même sens : « *Agaunum* accolae, interpretatione gallici sermonis, *Saxum* dicunt. » Légende du moine d'Agaune (V^e siècle).

Saxon serait ainsi le pendant de Sachseln ⁷.

Jusqu'à plus ample informé, je me rallie à la version du peuplement de Saxon par la vallée de Bagnes, soit par une poussée du sud au nord. Je base mon opinion sur les preuves suivantes :

La tradition et l'existence d'anciennes voies de communication ; la similitude des noms de famille ; l'étude des crânes.

L'ancien Saxon avait une situation plus élevée que le village actuel ou que les villages actuels, puisque Gottfrey est sur le point d'égaliser son aîné en importance et en étendue. Il s'étagait par maisons isolées ou par groupes d'habitations à environ 1200 mètres d'altitude, sur les différents plateaux où s'égrènent de nos jours les mayens. Il est établi que Sapinhaut et Tovassières (dont le nom évoque une abondance de tuf) furent autrefois des hameaux plus peuplés ; les noms de Pré des Champs, Arbaret, Champ Laurent, Forêt des Champs, témoignent d'un très ancien défrichement, alors que la plaine était envahie par le Rhône et n'offrait aux yeux que des vaques et des jachères. Aussi l'Arbaret et Champ Laurent passent-ils pour avoir été l'emplacement primitif du village de Saxon. On y observe encore les ruines de très nombreux cheseaux — en 1798, l'Arbaret ne comptait pas moins de 34 constructions — et on y a découvert, dit-on, non seulement des vestiges de rempart, mais aussi de menus objets de culte ; la tradition rapporte qu'il y existait église et cimetière ; on raconte également qu'il se tenait à l'Arbaret une foire à bétail considérable. Ce n'est que postérieurement, quand le danger des grandes invasions eût disparu et que se fût produit le phénomène bien contrôlé d'un refroidissement de la température dans les Alpes ⁸,

⁷ On sait que c'est également en Saxe que de nombreux auteurs vont rechercher l'origine de la maison de Savoie.

⁸ Je renvoie à l'intéressante brochure de C. Bühner : *Les Variations de climat dans les Alpes*.

que s'élevèrent le bourg⁹, à l'extrémité nord de la moraine qui supporte la tour et la vieille église, puis le village assis sur les alluvions des torrents qui se précipitent des flancs de Pierre-à-Voir.

Eloigné, isolé de la plaine, l'ancien Saxon ne pouvait avoir de communications régulières qu'avec l'Entremont, d'autant plus qu'ici aussi, les agglomérations habitées (villages disparus de Curallaz et de Villaz, Levron) escaladaient assez haut les contreforts de Pierre-à-Voir.

De temps immémorial, trois cols, ceux d'Établou, de Pierre-à-Voir et du Len, reliaient les deux versants de la montagne ; le deuxième serait le plus ancien, puisque Elisée Reclus y signale dans sa *Géographie universelle* une chaussée dallée remontant aux premiers temps du christianisme ; d'aucuns croient que les Romains l'utilisaient pour se rendre soit aux bains, soit aux mines de Bagnes.

Ce qui m'engage de plus à considérer Saxon comme un essaim détaché de la grande ruche bagnarde, c'est la communauté des noms de famille. Laisant de côté les familles éteintes, Filliez, Michaud, Terretaz, Caman, Mabillard, Challand (qui sent même la vallée d'Aoste), remarquons que les familles de Saxon, à qui leur lointain établissement confère une sorte d'indigénat, lui sont venues des bords de la Dranse : Bruchez, Michellod, Rard, Fellay, Corthey, Follin, Pellaud, Rosset, Sauthier, Tornay, Volluz, Maret, Bessard, Claret, Blanchet, Darbellay, Favre, Gaillard, Lattion, Magnin, Pasche, Pellouchoud, Berguerand, Reuse, Roserens, Vallet, Vernay, Lorenzon et d'autres encore¹⁰.

⁹ Le parchet qui porte encore ce nom de *bourg* est actuellement planté de vignes. La dernière maison qui s'y dressait et qui s'ornait d'une ravissante fenêtre gothique, fut la proie d'un incendie vers 1900.

¹⁰ Les familles Thérisod, Vallet, Farinet, Berguerand, Forré, Blanchet, Jacquemod (Jacquemoud), Darbelay, etc. sont même primitivement originaires de la vallée d'Aoste : démonstration vivante de la poussée sud-nord que signale L. Courthion dans son livre, *Martigny-Entremont-Ferret*.

Une dernière démonstration de la colonisation par l'Entremont, résulte de l'examen par le professeur Eug. Pittard¹¹ des crânes de l'ossuaire de la vieille église, datant donc d'une époque où l'afflux étranger du XIX^e siècle n'avait pas encore modifié les caractères anthropologiques. Cet examen a révélé une proportion de 88 % de brachy et sous brachycéphales ; or les études de M. Bedot¹² sur les crânes de Bagnes ont indiqué pour cette commune, à population très autochtone, un pourcentage exactement identique.

La séculaire communauté de régime politique que nous allons passer en revue ne confirmera-t-elle pas, elle aussi, la communauté d'origine ?

III. — *Saxon avant la conquête du Haut-Valais.*

A. — *Saxon, terre ecclésiastique (X^e-XI^e siècles).*

Si l'église¹³ de Saxon relevait de l'abbaye d'Ainay, le *fonds* ou le sol doit avoir été à l'origine une propriété ecclésiastique. Gremaud (T. V, p. XIX), croit à une domination des évêques de Sion ; Hoppeler, qui a passé l'histoire médiévale du Valais au tamis d'une critique sérieuse, penche (p. 133 des *Beiträge*) pour la seigneurie des abbés de St-Maurice ; notre collègue, le chanoine Eug. Gross, auteur d'une histoire manuscrite de cette abbaye, déclare que rien n'autorise à penser que Saxon en ait jamais dépendu. Dans les notes manuscrites des chanoines de Rivaz et Boccard, il n'en est pas question.

A propos de familles, disons que les Brun, les Burnier, les Thomas, les Perrier, qui foisonnent, sont issues de Savoie ; les Gay, Mottier, Borgeat, Wœffray, sont de Salvan ; les Lugon, de Finshauts ; les Veuthey, de Dorénaz ; quant aux Roth, également très nombreux, ils ont émigré de Berne en Valais lors de la Réformation, pour sauvegarder leur foi catholique.

¹¹ *Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris*, 1898.

¹² Notes anthropologiques sur le Valais, dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1895.

¹³ Voir chapitre : Paroisse.

On sait qu'en 999, le roi Rodolphe III de Bourgogne donna à Hugues, évêque de Sion et à ses successeurs, tout le comté du Valais, soit le territoire qui s'étend de Martigny à la Furka, Saxon donc y compris. En 1052, l'évêque Aymon de Savoie céda au chapitre de Sion une partie de ses droits et possessions. Voilà la raison qui militerait en faveur d'une dépendance de Saxon de l'évêché ou du chapitre de Sion, d'autant plus que celui-ci y percevait encore des revenus à la fin du XII^e siècle¹⁴.

Mais la juridiction de l'abbaye de St-Maurice a pour elle des arguments qui ne sont pas à dédaigner : dans notre contrée, le vidomme est toujours le représentant, le lieutenant temporel d'un seigneur ecclésiastique. Or, dans un acte de 1228, Rodolphe d'Allinges est qualifié vidomme d'Entremont et de Saxon, et la famille d'Allinges fut du XI^e au XV^e siècle investie par l'abbé de St-Maurice de nombreux fiefs dans le pays de Vaud et dans le Bas-Valais¹⁵. Dès lors, une supposition est permise : c'est qu'après avoir été une section du vidomnat d'Entremont et par son origine et par son voisinage, et comme tel non spécifiquement mentionné dans la dotation de l'abbaye de St-Maurice par Sigismond roi de Bourgogne (516), ni dans le diplôme de Rodolphe III (1017), Saxon s'en serait détaché au commencement du XI^e siècle pour vivre de sa vie et former un propre vidomnat¹⁶, d'abord de l'abbé de St-Maurice, puis des princes de Savoie qui maintinrent le titre¹⁷ en attendant de le remplacer par celui de châtelain.

¹⁴ Gremaud : *Chartes sédunoises*, n° 30.

¹⁵ Historique de cette famille dans Foras : *Nobiliaire de Savoie*.

¹⁶ Ce vidomnat pouvait ne représenter qu'une partie de la seigneurie de Saxon ; à Conthey, les vidomnes partageaient la juridiction avec le châtelain de Savoie.

¹⁷ L'office de vidomnat était héréditaire et constituait un véritable fief. A propos de vidomnat qu'on me permette de reproduire à l'appui de la seconde thèse, les lignes suivantes extraites de l'histoire inédite de la ville de St-Maurice par le chanoine de Rivaz : « Au XII^e siècle, St-Maurice avait des vidondes comme

B. — *Saxon, seigneurie allodiale*¹⁸. — *Les nobles de Saxon (XII^e-XIV^e siècles).*

L'origine des nobles de Saxon est inconnue. De qui et quand reçurent-ils la possession de cette terre ? Furent-ils les vidomnes du lieu avant d'en devenir les seigneurs¹⁹ ? Le cas n'est pas éclairci. On suit les destinées de cette famille pendant deux siècles (1163-1352). C'est certainement celle sur laquelle les renseignements sont le plus clairsemés. Voici, d'après les travaux de Rivaz, Furrer, Gremaud, Hoppeler et Wurstemberger, et d'après la *Gallia christiana*, ses principaux représentants :

1. *Faucon* (Falco) est le premier mentionné (1163). Il intervient comme témoin dans l'échange de l'église de St-Sigismond de St-Maurice contre celle de Nendaz.

2. *Dominique* paraît dans un rôle de revenus du chapitre de Sion vers la fin du XII^e siècle.

3. *Amédée* est témoin dans une inféodation du chapitre de Sion à Aymon de la Tour, 1195. En 1219, il est témoin dans la délimitation des terres du comte de

presque tous les autres bourgs du pays du Valais. Ces vidondes auraient été des officiers, non du Prince, mais des évêques et des abbés, parce que régulièrement parlant, tous les féodalistes conviennent que les lieutenants des comtes étaient appelés non *vidondes*, mais *vicomtes*... Ce titre de vidonde pour St-Maurice prouve qu'originaires les abbés d'Agaune étaient les Seigneurs de cette ville. »

¹⁸ *Allodiale* désigne une terre libre, qui n'était soumise à aucun hommage ni prestation quelconque. *Alleu* est le terme opposé à fief. Les seigneuries allodiales du Valais étaient Ayent, Niedergesteln (Bas Châtillon), Rarogne, Granges et Saxon (v. van Berchem : Guichard Tavelli).

¹⁹ « Dans le Vallais épiscopal, pays soumis à la puissance temporelle des évêques de Sion, ces prélats faisaient volontiers à titre de vidomnat ou de mayories, des inféodations de juridiction et des droits de seigneurie qui en découlaient. Plusieurs des seigneuries du Valais ont été dans l'origine des vidomnats ou des mayories... L'abbaye de St-Maurice suivait à cet égard l'exemple des évêques de Sion et avait des vidomnes héréditaires dans divers lieux. » (L. de Charrière : *Les Sires de la Tour.*)

Savoie et de l'abbé de St-Maurice dans la vallée de Bagnes.

4, 5, 6. *Guillaume*, chevalier, et ses frères *Humbert* et *Aymon* (1202). Ils sont vraisemblablement les fils de Faucon²⁰. En 1224, Guillaume participe, aux côtés du comte de Savoie Thomas, à la guerre contre l'évêque de Sion, Landry de Mont, et c'est l'un des signataires du traité de paix. De sa femme Anna, il eut deux enfants. 7. *Aymon*, qui devint chevalier (1202-1230), et Clairmonde.

8, 9. *Jacques*, 1210, chevalier 1250, cité dans une liste de Cens du chapitre de Sion, et *Raynald*, témoin dans l'acquisition d'un fief par l'évêque Landry (1227), chevalier (1250).

10. *Amédée* ; il avait épousé Pétronille, fille de Pierre de Rovérea ; ils font (1217, 1231, 1235) diverses donations à l'abbaye de St-Jean d'Aulps.

11, 12. *Pierre*, damoiseau, châtelain de Conthey pour le duc de Savoie en 1266-68, et *Amédée*, tous deux fils du précédent, prennent part au soulèvement de Pierre de la Tour contre l'évêque Boniface de Challand. On croit qu'ils étaient présents au combat de Loèche (1294), où les nobles furent battus par les troupes épiscopales ; ils furent en tous cas prisonniers de celles-ci, puisque le traité de paix du 15 septembre 1299 prévoit leur élargissement.

Pierre est cité de 1265 à 1301 ; il joua un rôle assez en vue. En 1265, on le voit témoin dans le compromis entre l'évêque Henri de Rarogne et le comte Pierre de Savoie ; en 1301, il figure dans une reconnaissance passée en faveur de Guillaume et Aymon de Morestel par Pierre Fontana, d'Ayent, etc.

13, 14, 15. *Conon et Aymon*, donzels, et *Guillaume*, leur neveu, clerc mentionné de 1267 à 1276.

16. *Anselme* est certainement le noble de Saxon le plus remarquable. Il est cité à partir de 1271 comme donzel et à partir de 1280 comme chevalier. Ce devait être un personnage considérable de l'époque, car il est

²⁰ En 1202, Guillaume vend les droits qu'il possédait sur le quart de la dîmes de Bramois.

choisi très fréquemment pour témoin ou arbitre dans les actes publics. Ainsi, il est en 1277 tuteur et curateur de Pierre, fils d'Aymon de la Tour, et en 1284, exécuteur testamentaire de Jacques, vidomme d'Anniviers. En 1280, Philippe de Savoie le prend pour arbitre dans son compromis avec l'évêque Pierre d'Oron.

Comme ses prédécesseurs, Anselme fut un partisan actif et dévoué des comtes de Savoie dans leurs démêlés avec les évêques de Sion. Oncle et tuteur de Pierre de la Tour, il épousa sa cause contre Boniface de Challant. Toujours est-il qu'après la soumission de Pierre de la Tour en 1299, il fut du nombre des conjurés qui tentèrent de reprendre à l'évêque le château de Tourbillon. Surpris avec ses complices, il fut décapité sur le Grand-Pont (1^{er} avril 1300) « de consilio proborum virorum Terrae Vallesiae per iudicium temporale », et ses propriétés à Naz et sur le territoire de Sion, tombées en commise « ob crimen laese-majestatis », furent confisquées au profit de la ville de Sion et de l'évêché. C'est à cette tragique occasion que la famille de la Tour perdit la vidomnie de Sion.

17. *Jean*, cité en 1285.

18. *François*, cité jusqu'en 1212, donzel, et sa sœur Béatrice, remettent le 2 janvier 1289 tous leurs avoirs dans la vallée de Bagnes, et surtout à Montagnier, à l'abbé de St-Maurice, Girard I^{er}, et les reçoivent à nouveau en fief. L'année précédente, celui-ci avait déjà acquis d'eux, au prix de 15 livres 10 sols le fief de Clèbe, que l'abbaye conserva jusqu'en 1798.

En 1299, François et Marguerite, sa femme, vendent au même abbé une douzaine d'albergements. En 1311, il est témoin dans l'albergement par l'évêque du vidomnat d'Anniviers à Jean d'Anniviers, ce qui laisse supposer que les de Saxon étaient rentrés en grâce auprès de l'évêque.

19. *Jean*, fils de François, reçoit (1310) de son cousin Rodolphe d'Ayent, tous ses acquêts et le tiers de son héritage à Loèche et autres lieux. En 1323, il est témoin du testament de n. François Albi de Granges.

20. *Reymond*, témoin dans un plaid général à Cha-

moson (1323), épousa Antoinette, fille de Jean d'Ardon, dernier du nom, mort sautier de Leytron.

21. *Pierre* de Saxon, donzel, époux d'Isabelle, est cité de 1315 à 1339. Il est le père de

22. *Jean*, damoiseau cité en 1324. Covidame de Leytron, il épousa Agnès, fille de Jean d'Ardon, dont il n'eut que des filles : l'une, Isabelle, épousa Perrod Ruffini de Riddes, une autre, Agnelette, épousa Jean Jerdyl de Savoie ; une troisième, Agnès, épousa un Mignaud d'Antagny.

23. *Etienne*, clerc, est témoin à Sion (1322) dans un arrangement au sujet du pontonnage de Riddes.

Ainsi réduite à un prêtre et à des filles, la famille de Saxon, tombée en quenouille, s'éteignit dans le milieu du XIV^e siècle.

C. — *Démembrement de la seigneurie de Saxon. — Rachat par la Savoie.*

Des alliances²¹ avec les familles de la Tour Châtillon et d'Ayent leur donnèrent sur la seigneurie de Saxon des droits de co-propriété qu'elles abandonnèrent à leur tour aux comtes de Savoie. Ceux-ci y avaient un vidomme en 1228 déjà. En 1263, c'est Rodolphe, fils de Conon, donzel d'Ayent et gendre de François de Saxon qui vend à Pierre, comte de Savoie, tous ses droits sur le château et le mandement de Saxon, pour le prix de 282 livres mauriçoises.

En 1278, c'est Aymon de Lucinge qui remet sa part au comte Philippe pour le prix de 356 livres 12 sols²².

²¹ Isabelle, épouse d'Aymon III de la Tour et mère de Pierre IV, était, selon toute apparence, une sœur du chevalier Anselme, car, à son veuvage, ce dernier fut nommé curateur de son fils Pierre et qu'il était d'usage que les tutelles fussent confiées aux plus proches parents. (Voir Charrière : *Les Sires de la Tour.*) Quant à un mariage entre une sœur de François de Saxon et Conon d'Ayent, il ne fait pas de doute, Rodolphe, le fils de celui-ci, traitant Jean, le fils de celui-là, de cousin (consanguineus).

²² Je tire ce renseignement de l'étude de M. V. van Berchem : *Jean de la Tour-Châtillon* ; il ne précise pas l'origine des droits des de Lucinge.

Deux contrats successifs, l'un entre Pierre IV de la Tour et Amédée V de Savoie, en 1287 ; l'autre, entre Jean, Aymon et Albert de la Tour, neveux de Pierre IV, et Amédée VI, en 1320, aliénèrent à la Savoie la quote-part de leur famille.

En 1276, Aymon de Saxon avait déjà cédé au comte Philippe la fraction de seigneurie qui lui restait ²³. La vallée de Bagnes dut participer à cet achat par 20 livres. La seigneurie de Saxon, d'*allodiale* qu'elle était au début, était ainsi devenue *féodale*, c'est-à-dire que les vendeurs en rendaient hommage au souverain-acquéreur et devenaient ses vassaux.

D'après les montants touchés par les différents ayants-droits, on peut conclure qu'au moment de son démembrement, le domaine seigneurial de Saxon était réparti approximativement pour un tiers aux de la Tour, pour un tiers aux de Lucinge, pour $\frac{2}{9}$ aux d'Ayent et pour $\frac{1}{9}$ aux de Saxon ; la valeur totale, gens compris, dépasse 1000 livres mauricioises, soit environ 110,000 fr. de notre monnaie.

Le rachat échelonné de la seigneurie de Saxon par Pierre de Savoie, qui avait acquis peu avant celle de Saillon, et par ses successeurs rentra dans leur plan de refouler peu à peu le prince-évêque de Sion et de se substituer à lui dans la souveraineté du Bas-Valais, ce que réalisèrent les traités de 1260, 1384 et 1392.

Les modestes demeures des seigneurs locaux se transformèrent en formidables châteaux-forts qui commandaient la vallée.

Identique comme architecture à ceux de Saillon et de la Bâtiaz, et contemporain non seulement de ceux-ci, mais encore de ceux d'Yverdon, d'Orbe, de Lucens, de la Tour-de-Peilz, de Chillon, de Bulle et de Romont, il devait être imposant, ce castel de Saxon, perché sur la colline abrupte, avec son donjon à cinq étages ²⁴ et sa

²³ Van Berchem, loc. citat. d'après les archives de Turin.

²⁴ Desloges (*Voyage d'un Convalescent*) prétend que sa hauteur était de 200 pieds. L'entrée était à une dizaine de mètres au-dessus du sol. On y accédait par une échelle extérieure, que l'on retirait en cas d'alarme.

vaste enceinte, percée d'archières et de meurtrières! A ce sujet, relevons l'erreur commune de désigner la tour qui survit seule à cet ensemble de constructions, comme l'ancienne résidence des seigneurs de Saxon. Elevée non par eux, mais par le Petit Charlemagne, elle servait à la garnison et aux fonctionnaires savoyards. La date de la construction (1260)²⁵ coïncide du reste avec le déclin de leur famille. Il est certain qu'ils aient eu leur propre manoir, puisqu'il est mentionné en 1134, et possible qu'ils l'aient eu à peu près²⁶ sur le même emplacement que les comtes de Savoie, mais la tour ne doit rappeler, à mon avis, que le souvenir de ces derniers.

D. — *Châtellenie savoyarde.*

Sous la domination de Savoie, qui commence officiellement au traité de 1260, la vallée inférieure du Rhône se divisait en huit châtellenies ou mandements : Chillon, Monthey, St-Maurice, Sembrancher, Saxon, Saillon et Conthey. Celle de Saxon, mentionnée pour la première fois en 1263, devait être complètement organisée en 1283, date de laquelle partent ses comptes conservés aux archives royales de Turin ; ils remplissent 192 rouleaux de parchemin (un par année d'administration).

Limitée à sa seule paroisse, la châtellenie de Saxon était la plus petite des huit. Aussi la voit-on dans la règle rattachée à celle d'Entremont : le cas se répète pour St-Maurice et Monthey, Saillon et Conthey. Si le châtelain réside à Sembrancher, Saxon a un vice-châtelain et vice-versa.

La situation topographique de Saxon contribuait certainement aussi à sa médiocrité. La grand'route commerciale par le Simplon passait en effet sur la rive droite du Rhône et traversait dans toute sa longueur le

²⁵ D'après les rapports de M. A. Naef sur les châteaux de la Bâtiaz (1900) et de Saillon (1895).

²⁶ On peut le déduire, par analogie à Saillon, où la résidence des nobles de ce nom en l'endroit dit *Le Sénat* n'occupait pas exactement le même emplacement que la Tour Bayart, siège des châtelains savoyards.

bourg de Saillon, où se trouvaient l'octroi et l'hôpital et où se tenaient les foires et marchés.

Le châtelain, choisi par le prince dans des familles nobles étrangères, ordinairement savoyardes, restait en charge un an, plus rarement deux, trois ou quatre. Il cumulait les fonctions de juge, d'administrateur, de percepteur, de surveillant des routes, etc., et relevait de la juridiction du bailli du Chablais. Un *procureur* était chargé de soutenir les droits du souverain, et un *juge* présidait à l'exercice de la justice. L'évêque de Sion y exerçait toutefois le droit régalien de la chancellerie.

Voici les noms de quelques châtelains de Saxon :

Jean Luyseti, 1296.

Pierre de Serreval, 1300.

Guillaume de Châtillon, seigneur de Larringe, 1345.

Guido Thome, co-seigneur de St-Triphon, 1348.

Nicolet de Mongiac, 1351.

Jaquemet de Monniaco, 1362.

Jean Patritii de St-Maurice, 1367.

Pierre de Charmola, vice-châtelain, 1442.

Les titulaires suivants de Sembrancher le furent probablement aussi de Saxon :

Guillaume de Sollerio, 1279.

Humbert de Gresiac, 1308.

Mermet de Roverea, 1351.

Si nous passons aux administrés, nous ne pouvons que les plaindre sincèrement. Alors que les autres châtelannies : Monthey, St-Maurice, Sembrancher, Saillon, Conthey recevaient des libertés et des franchises, Saxon restait à l'écart dans l'octroi de ces libéralités. Les mots de *lieu* et de *gens* remplaçaient chez lui les désignations de *communes*, de *bourgs* et de *bourgeois*. Ses habitants végétaient sous le régime de la taille et de la main-morte ; ils étaient attachés à la glèbe, liés au sol avec lequel ils s'identifiaient²⁷, sans être toutefois

²⁷ L'acte de vente passé entre Rodolphe d'Ayent et Pierre de Savoie en 1263, comprend ses droits « tant en montagne qu'en plaine, tant en *hommes* qu'en terres défrichées ou incultes, vignes, prés, pâturages, chemins et sentiers, cours d'eau, etc. ».

dans un état de servitude complète, puisqu'ils pouvaient posséder des biens en propre, sous la condition d'en payer au maître les redevances et droits usuels ; ils ne pouvaient pourtant ni les vendre, ni les échanger sans sa permission.

Quant à la main-morte, elle supprimait la faculté de tester ou de disposer de la succession ; ceux qui y étaient soumis ne pouvaient se marier qu'avec l'autorisation du seigneur et avec des serfs de celui-ci ; leurs biens, en vertu du droit d'échute, lui revenaient après leur mort. Il est vrai que cette servitude était rachetable²⁸, mais la pauvreté qui en était la conséquence fatale, était un obstacle quasi insurmontable à un affranchissement. Au demeurant, les souverains de Savoie, dont il est juste de relever la politique bienveillante et paternelle — conforme à leurs intérêts — ne laissèrent pas leurs sujets de Saxon sans quelques faveurs et allègements. Le droit d'échûte ou *spolium*, par exemple, ne s'appliquait pas à la lettre, et les parents acquirent de bonne heure la faculté, bientôt consacrée par l'usage, de disposer librement du tiers de leurs biens et, en cas de survivance, d'hériter de leurs enfants. Un acte du 18 juin 1448 porte les noms de deux syndics, preuve d'une certaine autonomie communale.

Tout porte donc à croire que la châteltenie de Saxon aurait obtenu peu à peu des privilèges semblables à ceux des autres châteltenies du Bas-Valais, si par le combat de la Planta (13 novembre 1475) les Savoyards n'avaient été définitivement expulsés de la vallée.

Le château de Saxon avec ses annexes : enceinte et mesures, fut incendié et démantelé par les patriotes, et ne se releva pas de ses ruines.

E. — *Dîme de Saxon. — Moulins.*

Les droits à la dîme de Saxon sont si enchevêtrés et compliqués par des alliances et acquisitions diverses, qu'il est fort difficile de les reconstituer. Les notes du chanoine de Rivaz se ressentent de cette confusion. Es-

²⁸ St-Gingolph s'en libéra en 1471 pour 200 florins (1128 fr.)

sayons de les coordonner ; aussi bien mon énumération ne prétend-elle pas à une exactitude absolue.

La dime de Saxon, consistant en blé, seigle, froment, fèves, pois, orge, avoine, vin et argent, appartenait (1406-1426) à Jean Erdil, ou Jerdyl, fils ou petit-fils du gendre de Jean de Saxon, mais en 1452, elle était tombée en commise²⁹ au duc de Savoie qui en gratifia son chambrier, Pierre Reyvonis. Des mains de celui-ci elle passa dans celles de Jean Mistralis, puis dans celles de Bernard de Cupellino et de sa sœur. Elle se transmet ensuite à Jean Exchampéry, par son mariage avec Jeannette de Cupellino.

Jean Exchampéry, vidame de Martigny, la céda pour 200 florins (1128 fr.) à son petit-fils François, qui devint aussi vidame par la suite. Un mariage entre Aymon de Cupellino et Mermette, fille de Pierre de Martigny, fit passer une partie des droits de cette dime dans la famille de Martigny³⁰. En 1424, Jean de Martigny, beau-frère d'Aymon de Cupellino, vendait à Pierre du Châtelard, seigneur d'Isérables, les dîmes, servis, plaits et redevances qu'il possédait à Leytron, Saillon, Fully et Saxon. En 1474, les fils de celui-ci, Jacques et Aymon, concluent un accord avec « les probes hommes de la communauté de Saxon », obligés de porter moudre leur blé au moulin que les dits seigneurs possédaient en l'Ochy et d'attendre 24 heures que leur tour vînt avant de le porter moudre ailleurs, servitude d'autant plus lourde que l'eau manquait souvent. L'accord les autorisait à utiliser leur moulin de Riddes, où l'eau ne faisait jamais défaut³¹. En 1496, François Ex-

²⁹ Un bien tombait en commise lorsque le vassal négligeait d'en renouveler l'hommage ou d'en payer la redevance à son suzerain (*désaveu*), ou lorsqu'il s'était rendu coupable envers lui d'un manquement grave (*félonie*).

³⁰ Hilaire Gay : *Les Sires de Martigny*.

³¹ Le seigneur avait ordinairement un moulin et un four banal où les familles de leur ressort étaient tenues de faire moudre leur blé et cuire leur pain... Ceux de Fully n'obtinent qu'assez tard la faculté d'en établir chez eux, obligés qu'ils étaient auparavant de se rendre à Saillon. (Boccard : *Histoire du Valais*.)

champéry, qui avait épousé la fille de Jacques du Châtelard, et qui avait probablement acquis de cette façon les droits de cette famille à la dime de Saxon, la revendait à Henri Warneri, bourgeois de St-Maurice, pour le prix de 180 florins. Warneri la remit la même année à N. Pierre de Monthéolo.

« En 1497, il se fit un accord touchant cette dime entre N. Pierre de Monthéolo, au nom et comme curateur des trois filles de n. François Ex-Champéry et de sa femme Thomase du Châtelard, d'une part, et Etienne Burgondi, notaire de St-Maurice, au nom de Jacqueline, fille de Jean Exchampéry et sœur de François, d'autre part, pour avoir levée de toute la dime. »³² On la céda au dit Burgondi, moyennant 30 florins.

En 1528, elle était rachetée par n. Barbilie, femme de François de Monthéolo et héritière universelle de François Exchampéry, son grand-père maternel.

IV. — *Saxon sous la domination du Haut-Valais.*

(1475-1798)

Victorieux, l'évêque de Sion et les patriotes ont remplacé les princes de Savoie dans la souveraineté du Bas-Valais, qui ne gagna rien au change. Les gouverneurs de Monthey et de St-Maurice, dans le ressort duquel se trouvait Saxon, avaient deux ans pour fonder ou arrondir leur fortune, et, à peu d'exceptions près, leur magistrature manqua de désintéressement. Les châtelaneries furent maintenues dans leur rayon respectif ; par contre, la charge de châtelain, revêtue non plus par un gentilhomme étranger, mais par un personnage qualifié de la localité, perdit de son importance ; assisté d'un curial et de quelques officiers civils et militaires, il ne fut plus guère qu'un juge inférieur, relevant du gouverneur. Désigné au début par celui-ci, choisi ensuite par lui entre trois candidats présentés par la commune³³, il fut enfin élu par la communauté elle-même.

³² Chan. de Rivaz: topographie.

³³ Corroboration des franchises de Saxon de 1747.

Je relève parmi les châtelains de cette période les noms de Destelly Nicoud (1535-1543), Jullimard Jean-François (1548), Claude Crettaz (1577), Jean Michaulx (1583), Cloux Blaise (1640), Martin Tornay (avant 1688), François Tornay (1688), Challand Jean-Baptiste (avant 1688, et 1701), Magnin Jean-André (1754), Laurenchon Jean-François (1763), etc.

La gestion du ménage communal incombait aux syndics, habituellement deux. Les assemblées générales étaient convoqués au son de la cloche de l'église (*ad sonum campanae sacelli*) et les délibérations se faisaient en patois (*idiomate vulgari*).

Pour le militaire, rappelons que les sept dixains inférieurs formaient trois circonscriptions ou bannières de 300 hommes d'élite : Entremont, avec la sous-bannière de Conthey-Nendaz, St-Maurice, avec la sous-bannière de Saillon, Monthey, avec la sous-bannière d'Ardon-Chamoson. En cas de guerre, tous les hommes étaient mobilisables. Conformément à la tradition, Saxon fut rattaché à la bannière d'Entremont ; sa participation était des plus modeste, puisque Vollège et Bagnes formaient la moitié, Orsières le quart, Sembrancher, Liddes, Bourg-St-Pierre et Saxon conjointement l'autre quart.

Quoique leur sort, sous leurs nouveaux maîtres, ne correspondît ni à de légitimes aspirations, ni à des engagements formels, les Saxonnains furent des sujets loyaux et résignés.

L'acte d'incorporation du Bas-Valais³⁴ proclamait entr'autres l'abolition au profit de l'évêque de tous les droits de juridiction féodale appartenant naguère tant aux ducs de Savoie qu'aux seigneurs vassaux de ces princes et la suppression à perpétuité des servitudes de la taille et de la main-morte « ab hujusmodi talliabilitibus, servitutibus et moribus perpetuis temporibus sint et remaneant liberi, quieti, franchi, salvi et immunes ». Ces déclarations catégoriques, ces promesses solennelles, furent hélas ! vite oubliées : autant en emporta le vent. Le régime de la main-morte continua à peser sur Riddes, Saxon, Fully avec cette

³⁴ Diète du 31 décembre 1477.

complication que l'évêque d'un côté, l'État de l'autre, s'en disputaient le produit. Finalement (30 mai 1490) les patriotes conclurent avec l'évêque Jodoc de Syllinen un compromis aux termes duquel ils auraient à perpétuité la jouissance des revenus du pays conquis, à l'exception des terres épiscopales : Ardon, Chamoson, Isérables, Martigny et Massongex. Matthieu Schinner prétexta que cette convention n'avait pas reçu l'approbation papale, pour s'approprier lui, ses frères et ses familiers, le rendement de la main-morte à Riddes, Saxon et Fully pour une valeur totale de 2926 florins de Savoie (16500 fr.)³⁵. D'autre part, le même cardinal — les grands hommes ne s'embarrassent pas de petits scrupules — dédommageait les Bagnards du tort qu'il leur avait causé par l'exploitation des mines de Peiloz, en leur cédant des forêts sises sur les territoires de Riddes et de Saxon. Et pendant ce temps, le curé de Saxon en était réduit à quémander de la diète³⁶ la restitution du capital d'une messe fondée à perpétuité dans son église par le duc de Savoie...

Dès lors, pétitions et doléances, aussi respectueuses dans la forme que justifiées dans le fond, se suivent auprès des « Illustres et magnifiques seigneurs » qui daignent relâcher et adoucir insensiblement le joug odieux de la taille et de la main-morte. Il semble que les efforts de ces localités se sont concentrés sur cet unique objet : cette chape de plomb n'étouffait-elle pas toute énergie, toute initiative, toute velléité d'instruction et d'aisance ? Aussi quoi d'étonnant si au cours des siècles Saxon n'a pas produit une seule personnalité marquant dans les domaines militaire, politique ou intellectuel : quelques curiaux (dans la famille Rard), un prêtre (Jean Mabillard), voilà tout ce qui dépasse le niveau du bas peuple.

En 1545³⁷, les gens de Fully, Saxon et Riddes sollicitent collectivement le maintien des anciens usages et

³⁵ Abscheid de la Diète de juillet 1517.

³⁶ Abscheid de 1504 et 1516.

³⁷ Diète de juin.

coutumes en matière de succession : faculté pour les enfants légitimes d'hériter de la totalité des biens de leurs parents ; faculté, en cas d'absence d'enfants légitimes, de disposer librement du tiers de ses avoirs, sous la réserve de la taxe due au seigneur ; faculté pour l'époux survivant de jouir, sa vie durant, des biens du défunt ; faculté pour les proches d'époux morts sans descendance et dont les biens ont échu à l'État, d'alberger ces biens du gouverneur, etc.

Les patriotes accédèrent (24 mai 1567) à la plupart de ces postulats, se réservant toutefois le droit à l'ensemble des biens des personnes décédées sans postérité, si leurs proches ne viennent pas, dans un délai de trois semaines, reconnaître la part qui leur a été léguée.

Comme entre temps (1556), une inondation du Rhône avait emporté une partie des terres de Saxon, il obtint une remise des redevances dont elles étaient grevées³⁸.

La promulgation des *statuts de 1571* qui résumaient la législation en vigueur en Valais, et leur application aux dizains inférieurs occasionna (18 mai 1577) la confirmation définitive par l'évêque Hildbrand de Riedmatten et par la diète de l'ancien droit de succession à Riddes et à Saxon ; il convient de souligner ici l'intervention autorisée des officiers et des jurés du lieu dans les conflits au sujet d'albergements, et dans la taxation, sous leur responsabilité, des biens de main-morte échus à l'État. Cet acte prévoyait en outre l'obligation pour ces localités de renoncer au numéraire de Savoie et d'adopter la monnaie épiscopale.

Les privilèges féodaux tombaient petit à petit : en 1512, Antoine Tagnioz, gouverneur de St-Maurice, permettait à Petermand in superiore villa, bourgeois de Sion, de bâtir un moulin à Saxon sous une redevance annuelle d'un fichelin (4 quarterons) de seigle au châ-

³⁸ Grenat : *Histoire moderne du Valais*. La chronique manuscrite de Brigue place cet évènement en automne 1541 et ajoute que les gens de Saxon et de Riddes, atteints par le désastre, avaient obtenu une réduction de leurs prestations, par l'entremise des gouverneurs de St-Maurice et de Monthey.

teau de St-Maurice. En 1596, les contributions que Saxon devait à l'État en argent, seigle, vin et dîme, s'élevaient à 260 florins, soit 351 fr.³⁹ Le pays sujet était en outre appelé à de fréquentes dépenses extraordinaires, à l'occasion de levées de troupes, de réceptions des députés des cantons catholiques ou d'ambassadeurs étrangers, de pensions des Jésuites, de calamités publiques⁴⁰ et surtout d'installations bisannuelles des gouverneurs. Le passage de ces dignitaires et de leur cavalcade (parenté, personnel, comitive de 10 à 20 hauts personnages), ainsi que la cérémonie de la prestation du serment de fidélité étaient si onéreux qu'à l'instar de plusieurs autres, les communes de Riddes et Fully hasardèrent à la diète de 1630 quelques timides observations, dont il fut tenu compte par la suite.

C'est en 1688 seulement⁴¹ que la Diète consentit à convertir tous les usages, services, tailles et redevances en un cens annuel fixe⁴² de 8 muids de grain et 60 écus et 45 gros⁴³, avec obligation pour les syndics ou mandataires de la commune de le reconnaître et renouveler tous les 20 ans. Ces multiples correspondances avec l'État n'excluaient pas les relations avec les communes voisines : elles concernent surtout l'entretien de la « route royale », qui longeait la montagne sur la rive gauche, et des délimitations de forêts et pâturages avec Martigny, Riddes, Bagnes, Vollèges, etc., et ne méritent guère de retenir l'attention. Saxon entretenait des rapports moins amicaux avec Saillon et Leytron. Des documents conservés dans ces deux localités et traduits du latin par notre ami M. Reymondeulaz, rap-

³⁹ Le florin du Valais valait 9 batz, alors que celui de Savoie valait 12 deniers gros.

⁴⁰ Par exemple éboulement d'une partie de la Dent du Midi sur la Rasse en 1535, inondations de la Dranse en 1545 et 1595, etc.

⁴¹ Abscheid de la Diète de mai.

⁴² Ce document assez long est reproduit par Furrer, T. III.

⁴³ Un muid équivalait à 3 sacs ; 60 écus et 45 gros correspondent à 221 francs.

pellent plusieurs conflits entre les deux châtellemes, provoqués par le parcours du bétail. Une rixe particulièrement grave se produisit au printemps 1535. Les Saxonais possédaient aux Toules, sur la rive droite du fleuve, un pâturage clos. Des Saillonais, aidés de Leytronnais, détruisirent les clôtures, et les bestiaux libérés transgressèrent la défense de pâturer à l'abandon. Un berger de Saxon fut roué de coups. Aussitôt ses combourgeois passèrent le pont du fleuve, armés de bâtons, de pieux, de dagues, voire de lances et de halbardes et un combat en règle s'engagea. Les femmes et les filles s'en mêlant, apportaient des cailloux aux belligérants. Bref, s'il n'y eut pas de morts, il y eut d'assez nombreux blessés. Les Saillonais, auteurs du mal, poussèrent la malice jusqu'à porter plainte à l'official de l'évêque ; 73 témoins de Saxon déposèrent à l'enquête ; tous déclarèrent s'être trouvés par hasard ou par curiosité sur le champ de bataille. Le procès dura plus de cinq ans, mais à mon grand regret, la sentence du tribunal n'a pas été retrouvée.

Aux XV^e et XVII^e siècles, la mort noire montra ici comme ailleurs sa face hideuse. Le fléau sévit avec intensité vers 1610, accumulant les victimes et les misères. Les vieillards racontent qu'à la suite des épidémies le village se dépeupla, et que les forêts empiétèrent sur les terrains défrichés ; enhardis par le désarroi et la rareté des hommes, les loups circulaient à l'intérieur du village.

D'autres calamités le frappèrent. Retenons, à part les débordements périodiques du Rhône⁴⁴, le grand incendie qui le consuma en 1670, et qui explique le manque d'anciens bâtiments, et la non moins funeste inondation de 1733, dont le curé de l'époque, Jean-Pierre Voutaz, a laissé la relation latine⁴⁵. Ému de l'indifférence reli-

⁴⁴ Les plus terribles pour Saxon furent ceux d'août 1469, d'automne 1541 et de septembre 1640, qui emportèrent les ponts et recouvrirent la plaine de pierres et de limon.

⁴⁵ Elle se trouve dans le registre des baptêmes et a été reproduite partim par le P. Burgener dans : *Les Pèlerinages de la Suisse catholique*.

gieuse et du relâchement moral de ses ouailles, ce dernier avait organisé (1730) une mission prêchée par quatre capucins et fréquentée par de très nombreux fidèles. La mission dura un mois, mais « commencée avec beaucoup d'édification, elle s'acheva dans un grand scandale », car le jour de la clôture, les hommes se querellèrent au sujet de l'emplacement de la croix. L'influence du pieux exercice n'aurait été que passagère et le curé, dont les commentaires comparent sa paroisse à ni plus ni moins que Jérusalem et Gomorrhe, la menaça d'une prompte vengeance divine. Et l'inondation de 1733 aurait été le châtement prophétisé. Après quelques jours de pluie diluvienne, le torrent de Villaz sortit de son lit, se déversa sur le village, emportant ou endommageant les bâtiments, et recouvrant de débris champs, prés et jardins. Mais comme à la même date, les villages voisins, ainsi que Sion, Monthey, etc., souffrirent de catastrophes semblables, on peut conclure que la perversion — si perversion il y avait — ne s'était pas localisée à Saxon.

Une compensation lui était ménagée : en 1742, Fully, Riddes et Saxon étaient enfin libérés de la main-morte, moyennant une redevance annuelle à l'État de 101 doublons (1815 fr), sous peine d'y retomber s'ils en négligeaient l'acquittement.

Cette redevance était encore excessive et dans la « Représentation et supplication à leurs Excellences nos seigneurs », présentée à la diète de décembre 1790 par les bannières d'Entremont et de Saillon, la communauté de Saxon en sollicitait la réduction à l'ancienne prestation de 65 écus bons ; elle demandait aussi la réduction de ses obligations envers le château de St-Maurice (129 quartannées de seigle) et la ville de Sion (46 fichelins de seigle et rente de 10 et 20 écus bons payables alternativement de 10 en 10 ans). Le rétablissement de l'indépendance du Bas-Valais plaça définitivement Saxon sur le même pied que les autres communes. Il n'en dut pas moins racheter les fiefs et dimes de la bourgeoisie de Sion (6 janvier 1804), et de la mense épiscopale (28 mai 1806), de même que les droits seigneuriaux de l'ancien État du Valais (1809).

V. — *Saxon au XIX^e siècle.*

A partir de 1798, Saxon devient une commune rattachée au dixain de Martigny. L'ouverture de la grande route (1806) le sort de sa solitude et attire sur lui l'attention des voyageurs. Leurs constatations n'offrent rien de remarquable.

« Cette commune, dit le doyen Bridel ⁴⁶, possède de bonnes montagnes à pâturages, dont les bergers n'ont ni chalets, ni abris, et passent la saison de l'alpage en plein air, sans que la santé de ces pâtres robustes en soit altérée. » Assertion évidemment exagérée, puisque le recensement de 1798 indique 18 cabanes à la montagne des Établons, 2 à la Boveresse, etc. Vers 1830, l'auteur anonyme d'une description des 22 cantons de la Suisse surenchérisait et disait de Saxon : « Contrée alpine délicieuse où les pâtres vivent *toujours* en plein air. »

Saxon avait à cette époque une lucrative autant qu'originale spécialité : il était un pourvoyeur attiré d'ânes : « Ce qu'il y a de particulier à Sasson, rapporte Schinner ⁴⁷, c'est la quantité d'ânes que les communiens y entretiennent, ainsi qu'ânesses dont ils se servent pour conduire le fumier dans leurs champs sur les collines dispersées où ces champs se trouvent placés, et souvent assez éloignés du village ; il est du reste certain qu'il y a plus d'ânes et d'ânesses dans ce village que dans tout le reste du pays ; c'est aussi dans cet endroit qu'on va les acheter quand on veut en avoir. »

Entre 1830 et 1840 on répartit entre les communiens les communaux de la plaine, mesure qui entraîna une notable amélioration du terrain.

Et la politique ? va-t-on me demander.

Dans la période agitée qui s'étend de 1830 à 1847, Saxon évolua dans l'orbite de son chef-lieu de district. Il s'associa aux revendications et aux manifestations, antigouvernementales pour la plupart, des divers Co-

⁴⁶ Statistique du Valais, 1820.

⁴⁷ Description du département du Simplon, 1812.

mités de Martigny. Lors de la promulgation de la fameuse Loi organique (20 mai 1826), 95 citoyens de Saxon se formèrent en association et s'engagèrent à courir au premier signal à la défense soit des particuliers, soit des communes compromis par la plantation d'*arbres de la liberté*.

Saxon eut sa section de Jeune Suisse et en mai 1842, un baptême laïque — parce que le curé, obéissant aux ordres de l'évêque, avait refusé d'accepter pour parrain un membre de cette association — fit beaucoup parler et eut une répercussion jusqu'à Rome.

Au surlendemain du combat du Trient, le Grand Conseil frappait d'amendes plusieurs communes et particuliers pour leur participation « au mouvement insurrectionnel ». Saxon s'en vit infliger une de 500 fr.

Mais nous voici en 1850. Subitement l'aiguille, si longtemps immobile, bouge au cadran de la destinée de Saxon. Obscur jusqu'ici, son nom sonnera comme un clairon aux quatre coins de l'Europe. Arrêtons-nous un instant sur cette page assez peu connue, quoique récente, de son histoire.

Un recensement paroissial nous résumera d'une façon à la fois brève et suggestive, l'état de la commune en 1851. La population de 950 âmes ne comprend que des *laboureurs* — les enfants même sont inscrits sous cette profession — à l'exception d'un gendarme, d'un cantonnier, de 2-3 artisans et de 5-6 *traiteurs* et *traiteuses* (restaurateurs et cabaretiers).

La répartition au point de vue des « facultés intellectuelles » (quel beau mot, mais aussi quelle indiscretion !), ne manque pas de saveur : $\frac{7}{10}$ des habitants sont médiocrement doués, $\frac{2}{10}$ sont bornée et le reste seulement est intelligent ⁴⁸.

Pauvreté et ignorance, tel était le legs de huit siècles de taillabilité et de main-morte, tel était le bilan au mi-

⁴⁸ Le Dr Schinner, qui n'est pas très flatteur pour les Bas-Valaisans, et pour cause, dit de Saxon (1812) : « Ce village n'est pas malsain comme Riddes... Mais avec tout cela les habitants n'y sont ni beaux, ni grands, ni enfin éveillés ; il en est de même du sexe. » *Quantum mutatae ab illis !*

lieu du XIX^e siècle, lorsque l'exploitation des bains transforma radicalement la situation.

Les eaux de Saxon étaient, paraît-il, utilisées depuis très longtemps par les indigènes en lotion contre les maux d'yeux, plaies, tumeurs, etc., et plus tard en bains contre les affections cutanées et rhumatismales ; ils témoignaient leur reconnaissance des succès obtenus en plantant des croix ex-voto ; la primitive Fontaine chaude devint de ce fait la Fontaine-aux-Croix.

Ces heureux résultats attirèrent, dès 1836, l'attention du Docteur Claivaz, de Martigny, qui entreprit de généraliser l'emploi de ces sources thermales. Un professeur piémontais, Césati, et un médecin français, Pignat, se préoccupèrent aussi de bonne heure de la composition chimique de ces eaux. De nombreuses analyses, de même que les polémiques entre chimistes sur la présence réelle du iode, intéressèrent savants et malades. Un modeste établissement ne tarda pas à s'ouvrir (1839), mais il languissait par suite du voisinage des marais avec leurs désagréables accessoires : miasmes, concert nocturne des batraciens, moustiques, et du manque de confort : les baignoires, par exemple, étaient figurées par de simples cuiviers. Après y avoir placé, sans compensation, des sommes relativement considérables, le Dr Claivaz remit l'entreprise au capitaine Gaspard de Sépibus. Celui-ci, pour renter l'établissement, sollicita des autorités communales l'autorisation d'ouvrir un Casino ou Cercle des Étrangers. Une convention⁴⁹, signée le 20 janvier 1847, entre la Municipalité et de Sépibus, lui accordait l'exclusivité de la concession des jeux sur le territoire de la commune pour une durée de 30 ans, moyennant une allocation au fonds des écoles. Le Conseil d'État ratifia cet acte en séance du 11 janvier 1848. Autorités cantonales et communales ne pouvaient prévoir alors l'extension abusive que ces jeux prendraient par la suite, et leur bonne foi est d'autant plus hors de cause, que les nationaux n'y étaient pas admis et que les étrangers ne l'étaient que sur présentation d'une carte d'identité.

⁴⁹ Conservée aux archives communales.

A son tour, Gaspard de Sépibus vendait (vers 1855) son exploitation à M. Joseph Fama, Italien, qui peu après sa naturalisation, devenait président de la commune et député au Grand Conseil. Très habile, M. Fama réussit à imprimer à la station un développement prodigieux. Il assainit les abords de l'établissement de bains, l'agrandit et surtout le dota d'un vaste hôtel et d'un luxueux casino abritant salle de théâtre-concert, roulette, petits chevaux, etc. En un tour de main, une publicité effrénée y aidant, la ci-devant Arcadie était métamorphosée en un centre cosmopolite à la mode : Italiens, Russes, Allemands, Français s'y coudoyaient. L'embryonnaire jusqu'alors, le hameau de Gottfrey surgit de terre. Son extension s'accroît encore par l'ouverture à l'exploitation du chemin de fer de la ligne du Simplon (1860). Cafés chics, restaurants, bâtiments locatifs, magasins, remises à chevaux et voitures, poussent comme champignons. Saxon aura même son journal. Une fée, dirait-on, a touché de sa baguette magique et les gens et les choses...

Successivement l'Empire français, la Savoie, l'Allemagne avaient prohibé chez eux les jeux de hasard. Le cercle de Fazy, à Genève, avait été fermé. Il ne restait sur le continent que les places de Monaco et de Saxon qui recueillirent la clientèle de Baden-Baden, Hombourg, Wiesbaden, Aix-la-Chapelle, etc. Mais précisément la prospérité inouïe du Casino de Saxon allait se retourner contre lui en alarmant la conscience publique. En effet, en échange de certains avantages matériels⁵⁰, les jeux apportaient la démoralisation et compromettaient le bon renom du pays.

Aussi le gouvernement argovien prit-il l'initiative d'un concordat intercantonal pour en obtenir la suppression. Une conférence se tint à Berne (juillet 1863), à laquelle le Valais fut représenté. Il donna l'assurance qu'il ne prolongerait ni ne renouvellerait la concession

⁵⁰ Le Casino de Saxon est frappé par l'Etat du Valais d'une patente de 20,000 fr. à partir de 1863, et de 50,000 fr. à partir de 1873. Saxon doit à M. Joseph Fama des travaux d'utilité publique et des ornements d'église.

existant sur son territoire. D'autre part, des recours au Conseil fédéral, parmi lesquels celui de l'avocat Elie Gay, furent écartés, le gouvernement valaisan ayant exposé au Conseil fédéral que la concession ne serait en aucun cas renouvelée à son expiration, et qu'elle ne pouvait être retirée avant terme sans une forte indemnité⁵¹.

Cette tolérance involontaire, qui ébruitait au loin le nom du Valais, lui valut d'abondantes autant que brillantes propositions d'établissements de jeux. Des fermiers étrangers, condamnés au chômage, adressent leurs offres alléchantes tour à tour aux communes de Martigny-Ville, de Loèche-les-Bains, de Massongex, dont l'idyllique colline de Châtillon était visée pour un palace, de Monthey, qui aurait touché 20,000 fr. le jour de la signature de l'acte, plus 20,000 fr. annuellement, sans oublier l'installation gratuite d'un théâtre et de l'éclairage au gaz, de St-Gingolph enfin, à qui un M. du Pressoir promettait pendant 30 ans un versement annuel d'un demi-million.

Le Valais se serait mué en un repaire de croupiers. Fort heureusement, son Grand Conseil refusa d'entrer en discussion sur ces véreuses requêtes. Une demande de la prolongation de la concession de Saxon jusqu'en 1890 sous de mirifiques conditions fut repoussée. Cet objet sortait du reste bientôt de la compétence cantonale. L'assemblée fédérale décidait en 1865 que « la Confédération a le droit de décréter les dispositions légales contre l'exploitation professionnelle des jeux de hasard dans le territoire de la Suisse ». La constitution fédérale de 1874 leur donna le coup de grâce par son article 35 : « Il est interdit d'ouvrir des maisons de jeu. Celles qui existent actuellement devront être fermées le 31 décembre 1877. »

Ce fut en sa pleine splendeur que le Casino de Saxon fut évacué aux douze coups de cette nuit de St-Sylvestre. Sic transit...

L'exploitation de l'Hôtel et des bains ne survécut aux jeux qu'une quinzaine d'années. Contraste trou-

⁵¹ Mémoire du Conseil d'Etat au Conseil fédéral, 23 nov. 1870.

blant, ces locaux qu'animaient les snobs musqués et les jolies mondaines hospitalisèrent, de 1901 à 1903, les Chartreux chassés de France par la loi sur les Congrégations. La population s'attacha à ces religieux aussi paisibles que charitables et tenta vainement de retarder leur départ au moyen d'une pétition.

La réputation mondiale de l'ex-station balnéaire lui profita par la suite : grâce aux expériences de spécialistes agronomes attirés par les jeux, elle est devenue un centre agricole réputé et les produits de son sol trouvent des débouchés de plus en plus nombreux et lointains.

Le diguement du Rhône, l'ouverture de canaux d'assainissement dans la plaine, la construction (vers 1870-1872) d'un bisse qui va chercher à 30 km. les eaux fertilisantes de la Printze de Néndaz, et surtout la création en 1886 d'une Fabrique de conserves ont beaucoup contribué à cet essor.

Durant cette période de transformation et de prospérité relative, les calamités ont été épargnées à Saxon ; je ne puis cependant passer sous silence les incendies du 1^{er} mai 1873 et du 31 août 1891.

Les biens bourgeoisiaux représentent une valeur de 723,900 fr.

Mouvement de la population au XIX^e siècle :

Année 1796	469 habitants	
» 1798	474 ⁵²	»
» 1802	463	»
» 1811	486 ⁵³	»
» 1816	474	»
» 1821	527	»
» 1829	563	»
» 1837	680	»
» 1846	895	»
» 1850	952	»
» 1860	1094	»

⁵² Ce recensement très détaillé ne mentionne aucune habitation, ni aucun habitant en plaine.

⁵³ Dont 8 militaires aux armées de Napoléon.

Année 1866	1140 habitants
» 1870	1474 »
» 1880	1453 »
» 1888	1398 »
» 1900	1636 »
» 1920	1699 ⁸⁶ »

Remarquons l'accroissement considérable entre 1866 et 1870 (industrie des jeux) et entre 1890 et 1900 (industrie des conserves).

VI. — *La paroisse, les confréries, les écoles.*

D'après le P. Burgener, sur la foi d'auteurs français qu'il oublie de nommer, la première église de Saxon aurait été la chapelle du château et remonterait aux environs de l'an 1000. L'existence d'une église au XI^e siècle est positive; puisqu'elle est mentionnée en 1115 et qu'en 1153 le pape Eugène III en confirma la possession à l'abbaye des Bénédictins d'Ainay, près de Lyon; elle leur est confirmée à nouveau en 1250⁵⁴. Serait-ce d'elle que proviennent les statues en bois polychromé, l'une soi-disant romane représentant *la Vierge* et que dans son ouvrage sur *les Antiquités du Valais* Mgr Besson fait remonter au XI ou XII^e siècle, l'autre, beaucoup plus intéressante, représentant saint Maurice et pouvant dater de la première moitié du XV^e siècle? Ces deux objets sont au Musée de Valère. Quoi qu'il en soit, la paroisse de Saxon est mentionnée comme telle en 1291, et la liste de ses curés que j'annexe à ces pages, a pu être reconstituée à partir de cette date. Son peu d'importance va de pair avec la médiocrité politique.

Vers 1364, dans un rôle de dimes papales, le curé de Saxon figure pour VIII sols : chiffre inférieur à celui de toutes les paroisses avoisinantes (Leytron 20, Sillon 18, Fully 26, Riddes 20). Lorsqu'en 1428 furent établies les annates et les dîmes des bénéfices du dio-

⁵⁴ Cette abbaye possédait encore les églises de St-Gingolph, de Riddes, St-Pierre des Clages, Ayent et Granges; les trois dernières étaient des prieurés.

cèse de Sion, dans le but probable de répartir les frais de contribution à la croisade contre les Hussites de Bohême, le bénéfice de Saxon fut estimé 4 livres mauricoises, soit 400 fr.

Une nouvelle église fut édiflée sur les ruines du château démoli en 1475 ; sa maçonnerie emprunte la partie sud-est des murs de l'enceinte. Je ne crois pas me tromper, devant le silence de nos archives cantonales, en reportant sa construction à la fin du XVI^e siècle, sous l'épiscopat d'Hildbrand de Riedmatten (1565-1604), ou au commencement du XVII^e siècle, sous l'épiscopat d'Adrien de Riedmatten. Les armoiries de cette famille, combinées à la croix de St-Maurice, sont peintes sur la clef de voûte du chœur. Les deux derniers chiffres **77 d'un millésime effacé sont encore visibles sur la chaire. Enfin les descriptions du Valais de Münster (1545), Stumpf (1544 et 1548), de Simler (1574) ne signalent que des ruines : *arx rupta* ; une église neuve aurait à coup sûr frappé le regard de ces chroniqueurs. D'aucuns reculent l'âge du clocher jusqu'à l'époque romaine. Il semble en effet antérieur à l'église : peut-être n'est-il que la tour des nobles de Saxon⁵⁵, puisque vers 1860, on y voyait encore un réservoir de pierre, dans lequel ils conservaient le grain ; peut-être aussi servait-il de poste d'observation à l'époque des invasions ? Nous ne savons rien de fixe.

L'église elle-même est de style roman. Une grille de bois séparait la nef du chœur qui est gothique. Une grande fenêtre à ogives domine le maître-autel. Les différentes parties du sanctuaire : chœur, nef, tribune, l'ossuaire lui-même sont maintenant dans un état lamentable d'abandon et de délabrement. Tout a été souillé, emporté, mutilé ou saccagé par la barbare inconscience de « l'âge sans pitié ». Les parois sont recouvertes de graffiti de tous les goûts, hormis le bon⁵⁶.

Cette église était un but de pèlerinage assez en vo-

⁵⁵ Antérieure donc à celle de Pierre II.

⁵⁶ Outre les cloches qui ont été transportées dans le beffroi de l'église actuelle, on n'en a sauvé, dans des circonstances plutôt amusantes, qu'un Christ remarquable du XVI^e siècle.

gue autrefois ; on y accourait même de Savoie pour y chercher la guérison d'enfants malades. On y faisait dire des messes et déposait des offrandes de grain, de volailles, de produits laitiers, etc.⁵⁷

Comme on n'accédait à cette église que par des sentiers raboteux, difficiles, particulièrement en hiver, aux vieillards et aux infirmes, les Saxonnains bâtirent dans la seconde moitié du XVIII^e siècle une chapelle au centre du village, sous le vocable de St-Blaise. Le curé, dont la cure⁵⁸, construite en 1744, était à proximité, y baptisait les nouveau-nés et y faisait les offices divins, à l'exception du troisième dimanche du mois. Cette chapelle, transformée en 1846 en maison de commune, fut remplacée par une vaste église, édiflée à quelques pas d'elle, de 1842 à 1844, sous le ministère du curé Joseph Zufferey. De ce fait, l'ancienne église, désaffectée, puis à partir de 1875 exécrée par Mgr de Preux à la suite du suicide d'un joueur malchanceux, ne servit plus que de but de procession trois fois par an. Celle du Jeudi-Saint s'est seule maintenue.

A propos de procession, rappelons celles qui se faisaient jadis jusqu'à l'oratoire de Ste-Agathe, au pied de Pierre-à-Voir, pour demander au ciel une température favorable.

St-Maurice fut le premier patron de la paroisse ; le diacre St-Félix le supplanta par la suite. Sa fête est solennisée avec plus d'éclat qu'aucune autre.

D'après un rapport du curé Chabbey à l'évêque Blatter en 1796, le *bénéfice paroissial*, assez riche en ruraux, rendait, année commune, 80 mesures de froment, 250 de seigle, 40 setiers de vin et 40 toises de foin et regain.

La fabrique d'église avait un capital de 1013 écus, monnaie de Sion. En 1830, elle possédait 1037 écus, soit environ 5000 fr., et en 1866, 13,496 florins (8100 francs).

Confréries. — Saxon eut certainement au moyen-

⁵⁷ P. Burgener : *Les pèlerinages de la Suisse catholique.*

⁵⁸ Actuellement maison Léon Perrier.

âge une *Confrérie du St-Esprit*, répandue dans la plupart des paroisses du Valais.

En 1796, on en comptait encore deux, celle du *St-Sacrement* avec une fortune de 622 florins, et celle du *Rosaire*, qui ne possédait rien. En 1835, on comptait en plus celle du *Scapulaire*.

L'avoir total de ces trois confréries, 997 florins, fut incorporé au fonds de fabrique.

Ecoles. — En 1796, la commune ne possédait qu'une école, dont le régent recevait de fixe 8 écus bons, soit 30 francs, plus une rétribution de 3 batz (45 cent.) par enfant, payable aux Quatre-Temps.

En 1828, le fonds d'école était d'environ 200 écus, et le régent touchait un traitement de 130 fr.

En 1866, nous trouvons deux écoles, l'une à Saxon (village), l'autre à Sapinhaut. Puis la commune répond courageusement aux exigences modernes d'instruction, et nous comptons en 1882, 6 écoles (dont une à Gottfrey) et en 1922, 12 écoles, y compris l'école protestante fondée en 1890. Le spacieux collège a été construit en 1904.

Quelques citoyens philanthropes ont créé un fonds destiné à payer le matériel scolaire des enfants indigents et qui s'élevait, en 1907, à environ 19,000 fr.

Liste des curés de Saxon.

Petrus, curatus,		cité vers	1291
Johannes, curé et notaire			1299
Petrus Chartra, fils de Guillaume, de Chamoson			1304
Gilbertus			1323
Johannes, curé et notaire	1334, 1339, 1340,		1347
Stephanus, curé et chapelain			1392
Antonius de Nantuata) ?		1361 et	1393
Petrus Horiblius			1414
Dionisius Jacobus Nobloz			1434
Jacques Bovard, curé et chapelain			1437
Aymon, ensuite vicaire à Conthey			1439

Girardus Piseti, moine de St-Pierre des Clages

	1442-1444
Ambroise Barbaz	de 1538 à 1549
Thomas Venetz, plus tard chan. de Sion,	1556-1558
Jean Cudrery	1569
François Bioleti, de St-Maurice,	1573-1574
Jean Mabillard, de Saxon	1575-1588
Bernard Ravori	1591-1599
Gaspard Rannant	1593-1603
Thomas/Joris, d'Orsières	1607-1610
Etienne Gillardi	1611
André de Rovina	1618-1620
Claude de Nambruchiaco	1629
Michel Rigand	1635
François Franco	1639-1644
Dominique Bôvet	vers 1657

De 1657 à 1660 la paroisse fut desservie par trois prêtres différents, dont les noms sont restés inconnus.

Nicolas Occier	vers 1663
Clément-François Constantin	1663-1664
Aygner d'Allemagne (probablement Hegner, de Zurich)	1666
François Bochet	1669-1670
François Gerbaz de la Vallée d'Aoste	1670-1673
Jean-François Pochon, de St-Maurice	1674-1675
Joseph-Antoine Richard, de Sion	1678-1681
Jean-Baptiste Mabillard, de Bagnes	1682-1684
Jean Collombin, de Bagnes, mort à Saxon	1684-1702
Jean Beney, d'Ayent	1702-1714
Jean-François Bérard, de Vollèges	1714-1718
Jean-Pierre Voutaz, de Sembrancher	1718-1742
Jean-Georges Collombin, de Bagnes	1747-1749
Bernard Tschaponer, Fribourgeois	1750-1759
Georges-Nicolas Dénier, de Liddes, chan. du St-Bernard, desservant provisoire	1759
Joseph-Antoine Dufay, chan. de St-Maurice	1760-1764
Jean-Baptiste Marêt, Bagnes	1764-1784
Laurent-Emmanuel Chabley, de Vex	1785-1796
Jean Aufleger, Fribourgeois	1801

Saxon : Article du Dictionnaire géographique de la Suisse.

Würstemberger : *Peter der Zweite*.

Nombreuses brochures sur les Bains et sur les Jeux.

J'exprime à M. le Chanoine Eug. Gross, à M. l'Abbé Tamini, à M. J.-Ch. de Courten, bibliothécaire cantonal, à MM. A. Fama, président, J. Reymondeulaz, et surtout à M. Guigoz, mes sincères remerciements pour les renseignements qu'ils ont bien voulu me communiquer.

